

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité- Travail- Progrès
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE URBAINE DE DOSSO



PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE DOSSO AU TITRE DE L'ANNEE 2020

L'an deux mil vingt et les journées du 21,22,23 et 24 avril, suite à la convocation du conseil en date du 14 avril, s'est tenue dans la salle de réunion de la maison des jeunes et de la culture (M.J.C.), la première session ordinaire du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur IDRISSE ISSOUFOU, Maire de la Commune Urbaine de Dosso.

Etaient présents :

-seize (16) conseillers sur les dix-huit (18) ;

-trois (3) membres de droit :

- l'Honorable député Kadri Dodo,
- le représentant de sa majesté le Sultan de Dosso,
- le représentant des chefs de quartier Monsieur Kassoum Amadou,

-l'ensemble des chefs de quartier de la ville de Dosso ;

- et enfin les chefs des services techniques communaux et déconcentrés.

Le Président du conseil, après la Fathia a d'abord salué et remercié les participants d'avoir répondu à cette première session ordinaire. Il a ensuite rappelé au conseil les mesures de prévention préconisées dans la lutte contre le **coronavirus**. Il a interpellé ainsi les conseillers à prendre en considération les moyens nécessaires pouvant permettre de faire face à cette pandémie dans ce remaniement budgétaire. Enfin, il a souhaité un mois béni de ramadan et un hivernage fécond à l'ensemble des populations.

Après le discours d'ouverture, le projet d'ordre du jour a été amendé et adopté ainsi qu'il suit :

- I- examen et adoption du procès-verbal de la 4^{ème} session ordinaire 2019
- II- niveau d'exécution des délibérations ;
- III- examen et adoption du compte administratif et du compte de fin d'exercice ;
- IV- examen et adoption du projet de remaniement budgétaire 2020 ;
- V- affaire de l'octroi du terrain au Complexe d'Enseignement Technique ;
- VI- gestion de la pandémie du covid-19 dans la ville de Dosso ;
- VII- divers :
 - 1- situation des arriérées de la gestion des deux (2) marchés et du Parking Gros Porteur ;
 - 2- aménagement des voies (Arène de lutte traditionnelle, Mères et Enfants et route tombo-kirey) ;
 - 3- gestion des ordures dans la ville ;
 - 4- le problème de l'eau Potable dans la ville ;
 - 5- lecture du décret d'application de la loi 2019-26 du 15 Aout 2019 portant statut autonome du personnel des collectivités territoriales

I-EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA 4^{EME} SESSION ORDINAIRE 2019.

Après lecture du procès-verbal, le conseil a apporté les corrections ci-après :

Page1 lire : fathia, d'une part pour le succès des travaux
 non : fathia du conseil, d'une part pour les travaux

Page2. lire : il a présenté.....et souhaité
 non : il présente.....et souhaite

 lire : il a invité
 non : il invite

Page 5 lire : situation financière en recettes et en dépenses
 non : situation des recettes et dépenses

Page6 lire : a suggéré
 non : suggère

 lire : bénéficiaire
 non : bénéficière

Page7 : lire : le problème entre "Agriculteurs et Eleveurs"
 non : le problème "Agriculteurs et Eleveurs"

 lire : de la mise
 non : à la mise

 lire : de la tenue
 non : à la tenue

page 8 : lire : la commission des Finances
 non : la commission finance

II-NIVEAU D'EXECUTION DES ELIBERATIONS

Le conseil a donné antérieurement un vote favorable à plusieurs délibérations dont les niveaux d'exécution se présentent comme suit :

- ✓ **organisation d'un forum sur le problème entre « agriculteurs-éleveurs »** : le président du conseil a notifié que les mesures prises dans la lutte contre la pandémie du COVID-19 ont bloqué le processus de la tenue d'une telle rencontre.
- ✓ **marché de volaille** : le président a noté que le sultan de Dosso a fait don de terrain pour l'implantation du complexe intégré de volaille sis en face de l'établissement "SOS VILLAGE D'ENFANTS".
- ✓ **construction du marché central de Dosso** : le président a eu à notifier que le dossier est en cours avec le P.A.C.T (Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales).
- ✓ **Extension des cimetières** : le dossier avance normalement dans la procédure de passation des marchés publics et est auprès du contrôleur financier pour contrôle de conformité et approbation.
- ✓ **octroi d'un terrain de 4 hectares au profit du Collège d'Enseignement Technique(C.E.T.)** : ce point qui revient à l'ordre du jour au point V, a vu l'interpellation une seconde fois du Directeur de l'établissement. Ce dernier a confirmé qu'il était en possession de l'Attestation de mise à disposition du terrain depuis le 6 mars 2020.

III-EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE FIN D'EXERCICE.

Le Secrétaire Municipal et le Receveur ont procédé à une lecture comparée du compte administratif et du compte de fin d'exercice 2019. Aucune erreur, ni discorde n'a été relevée. Cependant, quelques questions ont été posées auxquelles ils ont tenté d'apporter des justifications. Il s'agit de :

- **Hausse du montant alloué aux fournitures de bureau 2019 :**
le secrétaire municipal a rappelé que ce montant prend en charge et les fournitures de bureau de l'année 2019 et l'établissement des actes de cession du lotissement 2018 et 2019.
- **Les arriérés de la gestion du parking Gros porteur :**
ils ont été régularisés au fur et à mesure avec le versement et la décision N°013/C.U./DO du 26 mars 2020 portant réduction provisoire du montant relatif au contrat, vu la fermeture des frontières et la pandémie du covid-19 qui ont impacté négativement le flux des camions "gros porteur".
- **Les frais de loyer des 2 adjoints au Maire :**
Il est de (120.000/mois x 12) soit un million quatre cent quarante mille (1.440.000) francs CFA.

IV-EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE REMANIEMENT BUDGETAIRE 2020

BUDGET ORDINAIRE : (sans changement)

Le budget ordinaire reste sans changement à la somme de quatre cent douze millions neuf cent cinquante-six mille soixante-treize (412.956.073) Franc CFA en 2020.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Plusieurs amendements ont été effectués :

A- Recettes d'investissement :

Chapt XXI-3

La taxe spécifique d'électricité, trente-deux millions quatre cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept **(32.424.587)** francs CFA, notifiée par lettre n°0070DG/PF/ANFICT/2020 du 17 mars 2020 pour la période de 2015 à 2019. Elle est relative au 40% de la taxe reversée à l'ANFICT par la NIGELEC pour le compte des villes et communes bénéficiaires.

Chapt XXII-4

une subvention (complément du Fonds d'Investissement Local : F.I.L.) de vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-cinq (29.895.385) pour la construction de trois classes équipées : elle s'ajoute au montant annuel initial de (40.000.000) est devient : soixante-neuf millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-cinq **(69.895.385)**.

Chapt XXII-6

La retenue de garantie d'un montant de neuf cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-deux **(957.962)** franc CFA : ce montant va être versé à l'entrepreneur après la validation du rapport définitif de la cérémonie de réception définitive.

B- Dépenses d'investissement

Chapt XXII-1 (établissement scolaire) passe de 19.401.448 à 50.254.795 francs CFA.

Chapt XXII-4 (l'édilité) passe de 200.000.000 à 232.424.587 francs CFA.

Chapt XXII-6 (habitat, hygiène et assainissement) passe de 7.000.000 à 12.000.000 francs CFA pour la prise en compte de la maladie.

Chapt XXIII-3, (moyen de transport) revient de 90.000.000 à 85.000.000 francs CFA pour la prise en charge de la **COVID-19**.

Ainsi, le budget d'investissement passe de 446.114.693 francs CFA à **cinq cent neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt-sept (509.392.627)** francs CFA avec une augmentation de **soixante-trois millions deux cent soixante-dix-sept mille neuf cent trente-quatre (63.277.934)** F.CFA.

A l'issue des débats, le conseil après en avoir délibéré par : seize **(16)** voix « pour », zéro **(0)** voix « Contre » et zéro **(0)** « abstention » ;

le premier remaniement budgétaire 2020 a été adopté à l'unanimité.

V- AFFAIRE DE L'OCTROI DU TERRAIN AU COMPLEXE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

(Voir point II)

VI-GESTION DE LA PANDEMIE COVID-19 DANS LA VILLE DE DOSSO

Malgré l'exposé du chef de service hygiène et assainissement des moyens mis initialement dans la confection des dispositifs de lavage des mains, de l'achat de savon, des produits détergents et des bavettes, le conseil a mis un accent particulier pour redéployer un fonds à hauteur de cinq millions (5.000.000) francs CFA pour lutter contre cette pandémie dans toute la commune. A cet effet, un comité de pilotage sera mis en place par décision du Maire pour la bonne conduite de ces actions.

VII-Divers :

1-Situation des arriérées de la gestion des deux (2) marchés et du parking Gros porteur :

Ce point a été pris en compte par le receveur dans l'exposé sur le compte administratif et le compte de fin d'année.

2-Aménagement des voies (Arène de lutte traditionnelle voie sablonneuse menant à l'ouest, mères et enfants et route toambo-kirey) ;

L'aménagement de ces voies nécessite une étude préliminaire du service des Travaux Publics (TP). Le montant nécessaire pour l'effectivité de ces travaux va déboucher sur un appel d'offre. Il faut donc effectuer un traitement simple afin de rendre un peu plus praticable ces voies.

3-Gestion des ordures dans la ville ;

Le chef de service hygiène et assainissement, a exposé son plan d'action d'évacuation des ordures de la ville. Cependant, il a été notifié que toutes les ordures doivent être évacuées hors de la ville pour le bien-être de la population.

4-Le Problème de l'eau dans la ville ;

Ce point a valu l'interpellation du Directeur de la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (S.E.E.N.). Ce dernier dans son exposé a fait ressortir les remarques ci-après :

- fonctionnement 24H/24H ;
- 10 forages fonctionnels (Salma-grillage :4 et stations de pompage : 6) ;
- besoin journalier en Eau(en période de pointe) : 11.000 m3;
- production journalière : 8.000 m3 ;
- déficit journalier : 3.000 m3 ;

La **S.E.E.N** voudrait mettre au point deux forages supplémentaires afin de pallier ce déficit. Elle sollicite également auprès de la mairie une contribution en mettant à leur disposition un forage supplémentaire.

5-Lecture du décret d'application de la loi 2019-26 du 15 Aout 2019

a- La lettre d'invitation adressée au Directeur Général des Collectivités Territoriales a eu comme suite l'arrivée de Monsieur Moustapha Abdou, conseiller en appui technique de la **DGCT**. Il ressort de son exposé que : le décret d'application concerne seulement les agents diplômés de la mairie. Ces agents seront immédiatement reclassés selon la grille du décret d'application :

- | | |
|--|----------------------|
| -2 ^{ème} classe avec 4 échelons, | 8ans d'ancienneté ; |
| -1 ^{ère} classe avec 3 échelons, | 6 ans d'ancienneté ; |
| -la classe principale avec 3 échelons, | 6 ans d'ancienneté ; |
| -la classe exceptionnelle avec 4 échelons, | 8 ans d'ancienneté . |

Chaque échelon équivaut à deux (2) années d'ancienneté ou d'avancement automatique. L'avancement aux choix se fait d'une classe à une autre, sanctionné par une note chiffrée ; soit une carrière de 28 années de fonction et en 3 catégories (A1,A2,A3, B1,B2, C1,C2).

b- Les agents auxiliaires en ce qui les concerne, ont un statut particulier qui est en instance d'adoption.

Cependant, il a informé que plusieurs avantages liés à la fonction de ces derniers, peuvent passer sous délibérations du conseil municipal en attendant l'adoption du décret d'application.

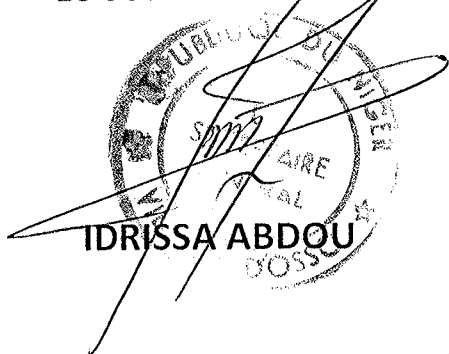
DELIBERATIONS

- 1- Application du décret N°2020-047/PRN/MI/SP/D/ACR du 17 janvier 2020 à tous les agents diplômés de la mairie ;
- 2- Application du décret N°2019-115/PRN/MFP/RA/MF du 15 février 2019 fixant les indemnités de déplacement des fonctionnaires, contractuels et auxiliaires des administrations et établissement du public de l'Etat ;
- 3- Octroi d'une parcelle pour la construction d'une direction régionale de l'état-civil ;
- 4- Adoption du 1^{er} remaniement budgétaire au titre de l'année 2020 ;
- 5- Adoption du compte administratif et du compte de fin d'exercice ;
- 6- Le conseil a délibéré de l'affectation des agents d'enregistrement d'actes d'état civil aux différents centres ci-après : maternité mères et enfants ; C.H.R/hôpital, C.S.I /Manguié-koara.
- 7- Délibération pour la mise en place du comité de lutte contre la covid-19

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil a levé la séance.

AMENDE ET ADOPTE A LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020

Le Secrétaire de Général



The signature of Idrissa Abdou is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE MALGACHE' at the top, 'LE MAIRE' in the center, and 'IDRISSA ABDOU' at the bottom. The stamp is partially obscured by the signature.

IDRISSA ABDOU

Le Président du Conseil



The signature of Idrissa Issoufou is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE MALGACHE' at the top, 'LE MAIRE' in the center, and 'IDRISSA ISSOUFOU' at the bottom. The stamp is partially obscured by the signature.

IDRISSA ISSOUFOU



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE URBAINE DE DOSSO

LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA PREMIERE
SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	EMARGEMENT
1	IDRISSA ISSOUFOU	MAIRE	
2	ADAMOU SEYDOU	1 ^{er} ADJOINT	
3	MAHAMADOU GARBA	2 ^{ème} ADJOINT	
4	ABDOU MADOUGOU	CONSEILLER	
5	ABDOULMOUMOUNI ADAMOU	CONSEILLER	
6	ELH. PANGA AMADOU	CONSEILLER	
7	DJIBRILLA ADAMOU	CONSEILLER	
8	HAROUNA NIANDOU	CONSEILLER	
9	DODO ISSAKA	CONSEILLER	
10	ADAMOU AMADOU	CONSEILLER	
11	GARBA ZAKARI	CONSEILLER	
12	YACOUBA SEYDOU	CONSEILLER	
13	DJIBO ISSAKA	CONSEILLER	
14	FADIMOU KOIRANGA	CONSEILLERE	
15	Mme. AMINA SEYNI	CONSEILLERE	
16	Mme. AISSA MOUSSA	CONSEILLERE	
17	Mme. BOUBACAR KADI	CONSEILLERE	
18	Mme. BOUBACAR KADI BAGNOU	CONSEILLERE	



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE URBAINE DE DOSSO

LISTE DE PRESENCE DES MEMBRES DE DROIT A LA PREMIER SESSION
ORDINAIRE DE L'ANNEE 20120 DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	EMARGEMENT
01	HONORABLE SULTAN MAIDANDA SEYDOU DJERMAKOYE	MEMBRE DE DROIT	(3)
02	REPRESENTANT DES CHEFS DE VILLAGE HASSANE MAIDANDA	MEMBRE DE DROIT	
03	HONORABLE DEPUTE KADRI DODO	MEMBRE DE DROIT	
04	HONORABLE DEPUTE ASSANE MAROU	MEMBRE DE DROIT	
05	REPRESENTANT DES CHEFS DE QUARTIER AMADOU SALEY MOUMOUNI	MEMBRE DE DROIT	